



Les dimanches 15 et 22 mars 2026, il y a les **élections municipales**.

Il faut élire les **conseillers municipaux**.

Les conseillers municipaux forme le **Conseil Municipal**.

Le conseil municipal s'occupe principalement :

- Des dépenses de la ville,
- Décider les impôts locaux,
- Des services aux habitants de la ville,
- De l'action sociale :



L'action sociale, c'est s'occuper des jeunes enfants, des personnes agées ou handicapées et des personnes défavorisées.

- Des subventions aux associations,
- Des écoles maternelles et primaires,

Le conseil municipal choisit le maire et ses adjoints.

Le Maire, avec son conseil municipal :



- Est responsable de la gestion de la commune,
- Prend des décisions pour le bien-être et la sécurité des habitants,
- Représente l'état,
- Gère les déclarations d'état civil (mariage, Naissance Déces)
- Organise les élections,
- Organise les cérémonies d'hommage National,
- Délivre les permis de construire.



Demandez de l'aide si vous en avez besoin.

Vous pouvez aussi appeler :

Droits Devant 25 ou ATLAS au **06 85 92 77 47**